

5 septembre 2006

06.144

Interpellation du groupe UDC**Le Conseil d'Etat à majorité rose-verte agit dans l'illégalité pour faire passer ses idées coûte que coûte lors de votations fédérales!**

Le groupe UDC a été une nouvelle fois choqué de voir que notre gouvernement persiste et signe à faire de la propagande pure et simple pour ses idées et ceci avec l'argent de l'ensemble de contribuables de tous bords politiques alors que les objets en votations sont fédéraux et non pas cantonaux.

Déjà par le passé, plusieurs députés, dont notre ancien président du Grand Conseil, M. Christian Blandenier, s'étaient offusqués du manque d'objectivité de l'information transmise aux électeurs lors de votations.

Nous pensons qu'il est inadmissible que le Conseil d'Etat utilise un canal exclusif à sa disposition pour influencer tous les habitants de notre canton, alors que ces personnes ont reçu une brochure explicative complète sur des objets de votations fédérales!

Nous aurions les questions suivantes:

- Le gouvernement n'a-t-il rien d'autre à faire que de couvrir notre canton de ridicule dans toute la Suisse par ses prises de position sur des objets fédéraux?
- Nos conseillers d'Etat sont-ils incapables de se soumettre aux autorités supérieures, soit le Parlement fédéral et le Conseil fédéral? Le gouvernement utilise tous les moyens à sa disposition pour combattre devant la population une décision légitimement prise au niveau national, ceci n'est pas acceptable dans un pays démocratique.
- La décision du Conseil d'Etat d'envoyer ces circulaires a-t-elle été prise à l'unanimité des membres du gouvernement?
- Pour quelle raison, est-ce notre grand argentier, M. Jean Studer, qui a répondu aux questions de la TSR alors que c'était l'ensemble des autorités neuchâteloises qui étaient remises en cause par nos deux Conseillers fédéraux, soit MM. Pascal Couchepin et Christophe Blocher? Nous tenons à dire que lors de cette interview, tous les membres du gouvernement étaient ensemble présents dans le même lieu et que la moindre des choses, c'est que notre présidente du gouvernement, M^{me} Sylvie Perrinjaquet, réponde elle-même personnellement aux questions des journalistes de la TSR.
- Le Conseil d'Etat envisage-t-il de présenter des excuses ou de rectifier le tir par un communiqué de presse? En effet, son attitude a été clairement identifiée comme illicite par M. Hans-Urs Wili, chef de la section des droits politiques de la Chancellerie fédérale: "c'est le droit fédéral qui définit le contenu du matériel de vote".

L'urgence est demandée.

Signataires: J.-Ch. Legrix, B. Courvoisier, M.-A. Bugnon, D. Haldimann, P.-A. Storrer, M. Schafroth, J.-P. Donzé, N. Auclair, J. Auclair, W. Willener, N. Gsteiger, P. Hainard, R. Tschanz, A. Chabloz, K.-F. Marti, M. Pugin, J.-L. Gyger et R. Clottu.